DEVOIR SEO

Table des matières

LES SEO	3
1. Pour commencer	3
1.1 SEM	3
1.2 SEO	3
1.3 SEA	3
1.4 SMO	3
2. Mentions légales : qu'est-ce qui est obligatoire ?	3
2.1 Professionnel	3
2.1.1 Entrepreneur individuel	4
2.2 Non professionnel	4
2.2.1 Mentions propres au site	4
2.2.2 Mentions relatives à l'utilisation des cookies	5
2.2.3 Mentions sur l'utilisation de données personnelle	5
3. Comment rédiger du contenu SEO FRIENDLY ?	5

LES SEO

LES SEO1. Pour commencer1.1 SEM1.2 SEO1.3 SEA**1.4 SMO**2. Mentions légales : qu'est-ce qui est obligatoire ?2.1 Professionnel2.1.1 Entrepreneur individuel2.2 Non professionnel2.2.1 Mentions propres au site2.2.2 Mentions relatives à l'utilisation des cookies2.2.3 Mentions sur l'utilisation de données personnelle3. Comment rédiger du contenu SEO FRIENDLY ?

1. Pour commencer

On doit introduire 4 acronymes qui sont en relation. Ils s'articulent de cette façon : "SEM = SEO + SEA + SMO".

Pour aller plus loin:

1.1 SEM

(Pour **S**earch **E**ngine **M**arketing – Marketing sur les Moteurs de Recherche) est un terme global prenant en compte toutes les techniques visant à améliorer la visibilité d'une entité (site, entreprise, personne.) sur les moteurs de recherche.

1.2 SEO

(Pour *Search Engine Optimization*) qui signifie littéralement « *Optimisation pour les moteurs de recherche » ou « référencement naturel » en France se définit par toutes les techniques déployées pour améliorer le positionnement d'un site web sur le moteur de recherche.

1.3 SEA

(Pour Search Engine Advertising – Publicité sur les Moteurs de Recherche) définit ce que l'on appelle couramment le référencement « payant ». Il concerne en réalité la publicité diffusée sur un moteur de recherche.

1.4 SMO

(Pour **S**ocial **M**edia **O**ptimization – Optimisation des Médias Sociaux) comprend toutes les activités visant à développer la visibilité d'une entreprise au travers des médias sociaux.

2. Mentions légales : qu'est-ce qui est obligatoire ?

Selon le service public (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31228), tous les sites internet, qu'ils soient édités à titre professionnel ou à titre non professionnel, doivent afficher des mentions obligatoires pour l'information du public. Les mentions sont également différentes et en plusieurs sous-catégories Le non-respect de ces obligations est sanctionné "l'absence d'une information obligatoire est punie d'une amende de 1 500 €. Le traitement informatique des données recueillies sans consentement est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende". Les mentions légales obligatoires sont à différencier si il s'agit d'un site :

2.1 Professionnel

Les mentions obligatoires exigées sur un site internet professionnel varient selon le type de professionnels et le type d'activités. Le professionnel peut être un entrepreneur individuel ou une

société. Et ils peuvent exercer une activité commerciale, une activité artisanale ou une activité réglementée. Voici les mentions obligatoires par sous-catégories

2.1.1 Entrepreneur individuel

- Mentions qui permettent de l'identifier et des mentions qui concernent son activité.
- Nom et prénom
- Adresse de domicile
- Numéro de téléphone et adresse de courrier électronique
- Nom du directeur ou du codirecteur de la publication et celui du responsable de la rédaction s'il en existe
- Nom, dénomination ou raison sociale et adresse et numéro de téléphone de l'hébergeur de son site

Pour une activité commerciale, les mentions obligatoires sont les suivantes :

- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés
- Numéro individuel d'identification fiscale
- Conditions générales de vente (CGV) incluant le prix TTC en euros, les frais et date de livraison, les modalités de paiement, le service après-vente, le droit de rétractation, la durée de l'offre, le coût de la communication à distance.
- Mentions sur l'utilisation de cookie (Expliquer l'utilité et l'utilisation des cookies, obtenir consentement, fournir un moyen de les refuser) le consentement est enregistré pendant 13 mois maximum.
- Mentions sur l'utilisation de données personnelle

2.2 Non professionnel

Un site internet non professionnel est le site internet d'un particulier qui n'est pas utilisé pour exercer une activité professionnelle. Il peut s'agir par exemple d'un blog.

On doit trouver 3 types de mentions sur le site internet d'un particulier. Certaines mentions concernent le site internet lui-même. D'autres mentions se rapportent aux cookies. D'autres encore ont trait à l'utilisation des données personnelles. Les 3 types de mentions :

2.2.1 Mentions propres au site

Le particulier qui crée un site internet n'est pas obligé de révéler son identité. Il doit cependant communiquer à l'hébergeur de son site les éléments qui permettront de l'identifier en cas de besoin. Ces éléments d'identification sont couverts par le secret professionnel. Mais l'hébergeur du site internet a l'obligation de les dévoiler dans le cadre d'une procédure judiciaire.

On distingue deux cas:

le particulier choisit de garder l'anonymat, les seules mentions obligatoires :

- Nom
- Dénomination ou raison sociale

• Adresse et numéro de téléphone de l'hébergeur de son site internet.

Le particulier ne souhaite pas garder l'anonymat, il doit indiquer :

- Les mentions légales le concernant lui-même
- Celles de l'hébergeur de son site internet.

2.2.2 Mentions relatives à l'utilisation des cookies

Les cookies soumis au consentement des internautes sont ceux ayant pour but de personnaliser les publicités et ceux liés aux réseaux sociaux. Les éditeurs de sites ou d'applications qui utilisent ces cookies doivent informer les internautes de la finalité des cookies, obtenir leur consentement (pour 13 mois maximum.) et fournir aux internautes un moyen de les refuser. l'absence d'une information obligatoire est punie d'une amende de 1 500 €. Tout traitement informatique non consenti des données recueillies est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.

2.2.3 Mentions sur l'utilisation de données personnelle

- Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO ou DPD) de l'organisme.
- Finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées
- Caractère obligatoire ou facultatif des réponses et conséquences éventuelles à l'égard de l'internaute d'un défaut de réponse
- Destinataires ou catégories de destinataires des données
- Droits d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification
- Au besoin, transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne
- Base juridique du traitement de données (ce qui autorise légalement le traitement (consentement des personnes concernées, du respect d'une obligation prévue par un texte, de l'exécution d'un contrat notamment))
- Droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil

3. Comment rédiger du contenu SEO FRIENDLY?

Il existe beaucoup d'article sur le sujet, c'est donc compliqué de donner une réponse certaines, pour les points suivants, ce sont ceux qui ressortent plusieurs fois dans les dizaines d'articles que j'ai lu pour mes recherches :

Il faut faire attention

Le métatitle

Optimisé pour les moteurs de recherche de votre article.

La méta description

C'est une courte description du sujet qui va être abordé dans l'article, en dessous du métatitle et se définit comme l'en-tête d'un site web. Elle doit commencer par un verbe d'action et doit donner envie aux internautes de cliquer sur votre lien. La méta description n'a pas un impact direct sur le référencement naturel en revanche, le taux de clic est un indicateur très important pour Google.

Donc, il est important d'avoir une description qui donne envie de cliquer afin d'augmenter votre taux de clic et ainsi favoriser votre référencement naturel.

Le chapô (ou introduction)

Le chapô est l'introduction de votre article de blog. Il doit contenir votre mot clé. Il présente également en quelques lignes, les idées qui vont être présentées dans l'article. C'est une partie stratégique! Vous devez faire en sorte de captez l'attention du lecteur pour qu'il reste sur votre site et lise l'article. S'il part c'est fichu car cela contribuera à augmenter votre taux de rebond et diminuer le temps passé sur la page qui sont 2 indicateurs qui comptent dans l'algorithme de référencement de Google.

- Le site doit être compatible à l'audio-descirption, la lecture des assistants vocaux (ex : attribue ALT)
- Les titre Hn

Le H1 est la balise HTML qui indique le titre de l'article. Il doit décrire le sujet de votre page, c'est la plus importante des titres Hn.

Optimisez les balises Hn en y intégrant des expressions clés.

Sous-titres H2 et H3 pertinents

Paragraphes riches en information.

Le texte doit être lisible et compréhensible, il doit contenir les mot clé cible et le texte doit être adapté au contenu.

- Le titre SEO est le titre qu'on retrouve dans les résultats de recherches.
- Mots-clefs

Bien choisir ses mots clefs tout en évitant le Keyword Stuffing (Citer des dizaines de fois un même mot clé pour se positionner dessus dans les recherches)

Favoriser l'utilisation de synonymes et variantes qui permettent de rendre l'écriture de contenus plus naturelle et de donner un poids sémantique plus fort à votre page.

- Contenu aéré (ex: listes à puces)
- Cocon sémantique
- Déterminez l'intention de recherche de votre cible
- Le fil d'Ariane

Il présente l'architecture de votre site.

Contenus médias

Ils sont importants pour illustrer votre texte. Par ailleurs, ils peuvent être un très bon moyen d'augmenter le temps passé sur la page.